



Vous venez de présenter votre épagneul allemand à un expert confirmateur de la race et il a été déclaré apte à la confirmation.

Nous vous félicitons pour votre contribution à l'amélioration du cheptel de la race.

Quelles démarches devez-vous effectuer maintenant ?

- **Faire une photocopie du certificat de naissance et du formulaire de demande de confirmation annotés par l'expert confirmateur et les garder dans le dossier du chien**
- **Envoyer les originaux : certificat de naissance et formulaire de demande de confirmation accompagnés d'un chèque à l'ordre de la S.C.C. de**
 - **25 euros si la confirmation est au titre de la descendance (certificat de naissance français)**
 - **60 euros si la confirmation est au titre de l'importation (pedigree étranger)**
 - **60 euros si la confirmation est à titre initial (pas de pedigree)**

À l'adresse suivante :

Société Centrale Canine

Service LOF - Confirmation

155 avenue Jean Jaurès

93535 AUBERVILLIERS cedex

Le pedigree définitif vous sera adressé dans un délai moyen de 6 semaines

Vous avez fait confirmer votre chien car vous projetez de le faire reproduire un jour. N'oubliez pas, dans ce cas, de vous conformer au règlement d'élevage du CFEML.

Profitez de la possibilité qui vous est proposée aujourd'hui de faire le test A.D.N. de votre chien.

En plus de la confirmation, vous devez faire pratiquer une radio pour contrôler que votre chien n'est pas atteint de dysplasie qui est une tare héréditaire transmissible.

Il est également nécessaire de vous assurer que ce futur reproducteur a bien les qualités naturelles d'un chien d'arrêt polyvalent en le présentant à un Test d'Aptitudes Naturelles (TAN)

Quand votre chien aura satisfait à tous ces tests il pourra être coté 2/6 sur la grille de cotation des reproducteurs de la Centrale Canine

Vous trouverez tous les renseignements sur le site du CFEML www.cfeml.com

DEMANDE D'EXAMEN DE CONFIRMATION

INSTRUCTIONS A SUIVRE ATTENTIVEMENT

Pour l'examen de la CONFIRMATION, les formalités à effectuer sont les suivantes :

A - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR LE PROPRIÉTAIRE :

- Remplir très soigneusement et **signer**, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage ou par transpondeur (puce), le présent imprimé (FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION)
- Présenter l'animal à un expert de la S.C.C. , lors d'une exposition ou d'une séance de confirmation, avec le présent imprimé, le CERTIFICAT DE NAISSANCE et la CARTE D'IDENTIFICATION .

Lorsque l'expert a émis un avis d'aptitude à la confirmation du chien, transmettre à la Société Centrale Canine :

- le présent imprimé (FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION)
- l'original du CERTIFICAT DE NAISSANCE
- le montant des droits d'inscription (voir NOTA ci-dessous) **(ne pas envoyer d'espèces)**.

En cas de règlement par chèque, libeller celui-ci à l'ordre de la Société Centrale Canine.

Le PEDIGREE de votre chien vous sera adressé, par courrier simple, dans un délai moyen de **6 semaines** à compter de la réception par la Société Centrale Canine des éléments mentionnés ci-dessus.

Dans le cas d'une inscription au titre de l'importation, il vous sera retourné par courrier recommandé selon les mêmes conditions.

B - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR L'EXPERT :

- En cas d'APTITUDE, l'expert remplira et signera le présent formulaire, reportera ces indications dans la case réservée à cet effet sur le CERTIFICAT DE NAISSANCE et remettra les 2 documents au propriétaire.
- En cas d'INAPTITUDE ou d'AJOURNEMENT, l'expert conservera ce formulaire et le retournera à la Société Centrale Canine après l'avoir signé et mentionné les motifs de la "NON CONFIRMATION" .

INFORMATION ADN

Seule l'identification génétique permet de garantir scientifiquement les origines mentionnées sur les documents généalogiques. Pour vous permettre de valoriser votre production et la fiabilité de votre élevage par cette garantie, la SCC vous propose des tests ADN à un tarif avantageux et vous invite à faire identifier génétiquement sans attendre vos reproducteurs et vos produits.

NOTA

LE MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION (au 01/01/2020)
et d'établissement ou de transformation du pedigree est le suivant :

1 - Inscription au titre de la descendance	27 €
<i>Pour les chiens titulaires d'un CERTIFICAT DE NAISSANCE</i>	
2 - Inscription à titre initial (pour les chiens sans origine connue)	
Races du groupe 6	27 €
<i>(Sauf Basset Hound, Dalmatien, chien de Rhodésie à crête dorsale, chien de rouge du Hanovre et de Bavière, chiens courants d'Europe de l'Est).</i>	
Races à faible effectif	27 €
<i>(Barbet, Cursinu, Epagneul de Pont Audemer, Epagneul de St Usage).</i>	
Autres races	60 €
3 - Inscription au titre de l'importation	60 €
<i>Pour les chiens en provenance de l'étranger et titulaires d'un pedigree du pays d'origine reconnu par la FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE.</i>	
4 - Inscription au Livre d'Attente	25 €
<i>Pour les chiens sans origine connue avec délivrance d'un certificat au titre de l'apparence (races dont le Livre des Origines Français est fermé)</i>	

INSCRIPTION A TITRE INITIAL

INSTRUCTIONS A SUIVRE ATTENTIVEMENT

Cette inscription concerne les sujets adultes de très grande qualité dans la race et capables de l'améliorer, mais issus de géniteurs inconnus ou non déclarés à la naissance, ou déclarés et non inscrits, les formalités n'ayant pas été remplies.

Ces chiens sont réputés sans ascendance connue et inscrits définitivement au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS (L.O.F.) avec délivrance du pedigree sans indication de généalogie.

Pour être reconnu apte à être inscrit à Titre Initial, un chien doit :

1. Etre indemne ou d'un niveau acceptable pour la maladie génétique la plus recherchée dans la race.
2. Avoir passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles, le Test de Caractère ou le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, dans les conditions définies par le club de race (pour obtenir des précisions sur ces 2 conditions, contacter le club de race)
3. Avoir obtenu au minimum un TB en exposition nationale ou être estimé au moins du niveau TB par un expert confirmateur

A - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR LE PROPRIÉTAIRE :

- Dans le cas d'un animal déjà identifié, provenant d'un pays de l'Union Européenne (voir liste ci dessous), le Fichier National d'Identification peut enregistrer le tatouage et/ou le numéro de transpondeur (puce) (Arrêté du 2 juillet 2001 relatif à l'identification par radiofréquence des carnivores domestiques Art. 23/ Art. 24.) à condition de respecter la procédure suivante:

- faire procéder à la reconnaissance du tatouage et/ou du numéro de transpondeur par un vétérinaire qui remplira le Certificat Provisoire d'Identification lors d'importation ou échange intracommunautaire de carnivore domestique (délivré par le gestionnaire I-CAD aux vétérinaires qui en font la demande)

- retourner ce Certificat à I-CAD (112-114 avenue Gabriel Péri 94246 L'Haÿ les Roses Cedex) accompagné du montant de la redevance indiqué sur le formulaire,

- Remplir très soigneusement, dater et signer, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage et/ou par transpondeur (puce), le présent imprimé.

- Présenter l'animal avec le présent imprimé et la carte d'identification à un expert confirmateur de la S.C.C. en vue de l'examen, lors d'une exposition ou séance de confirmation.

L'expert mentionne obligatoirement sur ces documents l'appréciation précise qu'il porte sur l'animal (Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant).

- Transmettre ensuite au club de race pour avis du Président:

le présent formulaire rempli complété par le juge ou l'expert confirmateur

le justificatif relatif au TAN, au T.C. ou au CSAU.

le justificatif relatif au dépistage de la maladie génétique la plus recherchée dans la race

Dès réception de l'avis du club, transmettre le dossier à la S.C.C., en un envoi groupé comprenant:

- le présent formulaire rempli complété par le Président du Club de race

- la participation aux frais de dossier de **60 €** (pour les chiens des groupes 1,2,3,4,5,7,8,9,10, les Bassets Hound, les chiens de Rhodésie à crête dorsale, les Dalmatiens, les chiens de rouge du Hanovre et de Bavière et les chiens courants d'Europe de l'Est) et de **27 €** (pour les chiens du 6^e groupe et les Barbet, les Cursinu, les Epagneuls de Pont Audemer, les Epagneuls de Saint Usage). (ne pas envoyer d'espèces).

En cas de règlement par chèque, libeller celui-ci à l'ordre de la Société Centrale Canine.

- le double de la carte d'identification délivré par le Fichier National d'Identification (I-CAD).

B) La SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

Vérifie la conformité du dossier.

Procède ensuite à l'inscription définitive au L.O.F. et à l'établissement du pedigree qui est adressé au propriétaire de l'animal, conformément à la réglementation de la S.C.C.

ATTENTION :

L'inscription au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS à TITRE INITIAL ne concerne pas les races dont le livre est fermé et pour lesquelles une inscription au LIVRE D'ATTENTE (ex Registre Initial) est possible, à savoir (au 1/1/2011) :

Groupe	Races	Age d'admissibilité en confirmation
1	BERGER ALLEMAND	15 MOIS
	BERGERS BELGES: GROENENDAEL TERVUEREN LAEKENOIS MALINOIS	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
	BOUVIER DES FLANDRES	15 MOIS
2	ROTTWEILER DOBERMANN	15 MOIS 15 MOIS
	BOXER	15 MOIS

Groupe	Races	Age d'admissibilité en confirmation
3	STAFFORDSHIRE BULL TERRIER FOX TERRIER A POIL LISSE / A POIL DUR BULL TERRIER AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (2 ^e & 3 ^e génération)	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
4	TECKEL A POIL LONG TECKEL A POIL RAS TECKEL A POIL DUR	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
8	ENGLISH SPRINGER SPANIEL ENGLISH COCKER SPANIEL AMERICAN COCKER SPANIEL	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
9	CANICHE	12 MOIS

Pays de l'Union Européenne (au 01/07/2013)

ALLEMAGNE, AUTRICHE, BELGIQUE, BULGARIE, CHYPRE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, LETTONIE, LITUANIE, LUXEMBOURG, MALTE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE